



Code de déontologie

La clairvoyance pure doit être utilisée selon un **code de déontologie** dans le cadre du respect d'une certaine éthique. Dans ce cadre, je m'engage à respecter mes droits et devoirs envers mes consultants ou le public.

Vous trouverez ci-dessous, outre les règles du **secret de la consultation**, cinq règles complémentaires que je m'engage à respecter.

Règle n°1 : la vie des consultants est leur seul chemin. Même si la bienveillance me motive, je ne dois pas intervenir dans leur vie sans leur autorisation.

"Je m'engage à ne jamais révéler à une personne mes ressentis la concernant sans qu'elle en fasse la demande, car je ne prends pas le pouvoir. Je ne cède pas non plus aux demandes ludiques car leurs conséquences échappent à toute éthique."

Règle n°2 : une intention neutre et bienveillante est indispensable. Avant d'accepter de répondre à une question posée, j'interroge ma conscience pour m'assurer que je n'ai aucun intérêt personnel à conseiller un chemin plutôt qu'un autre. Une voyance est au service de celui qui la sollicite, jamais de mes intérêts ou de mes espoirs envers cette personne.

"Je m'engage à ne pas utiliser les informations obtenues grâce à mon sixième sens pour manipuler l'autre dans le sens de mes désirs ou pour me faire estimer de lui."

Règle n°3 : parce que mes perceptions et mes paroles sont importantes, je ne dois pas répondre n'importe quand ou à n'importe qui, sans conditions ni discernement. Je poserai un cadre pour répondre aux questions posées.

"Je m'engage à ne pas devenir un distributeur automatique de voyance et à solliciter mes capacités extrasensorielles dans un cadre clairement défini, et seulement lorsque je me sens prêt à répondre à une question."

Règle n°4 : le sixième sens peut être instable et ses messages sujets à une mauvaise interprétation. Je dois m'assurer que je suis capable de percevoir clairement une situation avant de me prononcer.

"Je m'engage à accueillir ces capacités extrasensorielles avec humilité et prudence, conscient qu'une réponse donnée peut être lourde de conséquences."

Règle n°5 : mon sixième sens n'a pas pour objet de me rendre tout puissant. Dépasser les limites ordinaires de l'espace et du temps doit me conduire à davantage de liberté mais aussi de responsabilité.

"Je m'engage à accepter mes erreurs et mes limites car je ne pourrai jamais tout voir ni tout savoir. J'ai conscience que le développement de mes capacités psychiques est une recherche en permanente évolution, qui ne se poursuivra sans danger qu'en cultivant l'équilibre et le discernement indispensables."

Bruno Moulin-Groleau, Voyant Médium